

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique centrale hydroélectriquePleynet la Gorge

**De :** "> jeanfrancois ory (par Internet)" <familleory@hotmail.com>

**Date :** 17/01/2018 19:31

**Pour :** "ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr>

Bonjour

Le projet de fusion des eaux de la centrale de la Gorge et de Pleynet est techniquement cohérent et abouti et à cela je ne m'oppose pas .

Mais sous couvert de ces travaux , je suis contre un allongement de la fusion des droits d'eau et de leurs allongement de durée , 40 ans demandé dans le document Thibaut et Courtieu 1.1 page 47 alors que les droits d'eaux sont à l'heure actuelle de 30 ans tel qu'indiqué par arrêté préfectoral dans le préambule page 3 du livret Prospect'JV 1.4 .

D'autre part , quelle retombé financière pour la commune ,les recettes fiscales des micro centrales diminuent d'année en année .

La fusion des eaux apportera t elle un plus et sur quelle base.

-sur le chiffre d'affaire

- sur les bénéfices

-sur les kwh turbiné

Sur ce point le dossier est faible , juste 3 lignes .

Il serait juste que suite à ces travaux , la commune puisse renégocier les redevances des micros centrales .

Cordialement Mr ORY JF La cote Rotie 38190 st Agnès

**Sujet :** [INTERNET] Centrales hydroélectriques de la Gorge et du Pleynet  
**De :** "> shoppingsoph (par Internet)" <shoppingsoph@orange.fr>  
**Date :** 17/01/2018 20:28  
**Pour :** ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr

Steiger Marc

Le Mollard

38190 Ste Agnès

le 17 janvier 2018

A l'intention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

**Objet :** centrales hydroélectriques de la Gorge et du Pleynet, commune de Sainte Agnès

Monsieur,

Le massif de Belledonne constitue le berceau historique de la houille blanche. Quoi de plus normal que des centrales hydroélectriques sur ce lieu. Ces équipements correspondent exactement aux objectifs nationaux de production d'une énergie "propre", renouvelable et respectueuse de l'environnement. En cette période où la taxe d'habitation va être supprimée et où les aides de l'état pour les collectivités diminuent, ces centrales procurent à notre "petite" commune de montagne des revenus qui ne sont pas à négliger.

Dans un pays en pleine mutation énergétique, Sainte Agnès est de plus une commune orientée depuis bien longtemps vers les énergies renouvelables : le toit de notre église est bardé de panneaux photovoltaïques ; l'école, la cantine scolaire et la mairie sont chauffées par une chaudière à bois et actuellement le projet Grési 21 vise à étendre la pose de panneaux photovoltaïques sur d'autres bâtiments communaux et aussi sur les toits des maisons de particuliers.

Pour ces raisons, je considère que la présence de ces deux centrales hydroélectriques sur ma commune est tout à fait logique et que leur exploitation doit se poursuivre.

Bien cordialement

Marc Steiger